

Session ordinaire du 12 mars 2021

MOTION

Motion présentée par la Fnsea et les Jeunes Agriculteurs Puy-de-Dôme pour défendre le modèle de production de viandes françaises de qualité

La Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, réunie en Session le 12 mars 2021, au 11 allée Pierre de Fermat à Aubière, sous la présidence de Monsieur David CHAUVE, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment à l'article L 511-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, a examiné le point suivant.

Vu le décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire

Vu l'article D230-25 du code Rural et de la Pêche Maritime prévoyant les exigences à respecter par les gestionnaires des services de restauration concernant la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent

Vu l'article D230-25 du code Rural et de la Pêche Maritime prévoyant le respect d'exigences minimales de variété des plats servis afin d'atteindre l'objectif d'équilibre nutritionnel des repas servis par les services de restauration scolaire

Vu l'expérimentation du « menu végétarien » prévue au sein de la Loi Alimentation et les prises de décisions des municipalités pour des menus « sans viande » ou menus « uniques »

ET

Considérant la nécessité d'apporter aux convives de la restauration collective (enfants ou adultes) des repas équilibrés et apportant les nutriments essentiels dont la viande fait partie intégrante

Considérant que l'école et la vie périscolaire doivent être des lieux de découvertes, d'apprentissages

Considérant que notre agriculture et notre alimentation sont reconnues parmi les plus durables, avec des systèmes d'élevage durables et familiaux, répondant aux attentes sociétales

Considérant les difficultés économiques structurelles répétées que subissent les éleveurs français

Considérant le dénigrement, les remises en cause permanente des pratiques pouvant mener même à des agressions subies par les exploitants

Demande aux élus locaux et au gouvernement d'éviter la surenchère de menus végétariens dans les restaurants scolaires ou collectifs, engageant la qualité nutritionnelle des repas en restauration et plus largement le rôle social et éducatif de la restauration collective

Demande que l'Etat exclut l'importation de viandes issues de systèmes d'élevage ultra-industrialisés, qui ne respectent ni normes de production ni l'environnement

Demande que l'Etat agisse contre les discours délétères ou les accusations sans fondements qui discriminent les agriculteurs français et les avis des corps médicaux et scientifiques

Demande à ce que l'Etat renforce dès à présent les contrôles sur les denrées et matières premières importées en France et qui ne respectent pas la Loi Alimentation

Demande à l'Etat de communiquer fortement sur les réalités de l'agriculture française